



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal

L'an 2018

Et le 26 Juillet 2018

A 19 heures

N° 43 / 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 17 Juillet 2018

Date d'affichage : 17 Juillet 2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

Présents : Mesdames Mireille BASSET, Marjolaine BECHON, Sylvie DEBATISSE, Michelle TARAGNAT, et Messieurs Bernard ARNAUD, Jean-Pierre COGNET, Pascal DOSISSARD, Etienne DUBOST, Mickaël CUBIZOLLES et Serge PERCHE, Maire.

Absents excusés : Mesdames Andréa BRUEZ et Adeline YTOURNEL, Messieurs Rémi CHAZALET et Nicolas DUBOST

Absent non excusé : Monsieur Daniel RODDIER.

A été nommé secrétaire : Monsieur Jean-Pierre COGNET

Objet de la délibération 43 / 2018 :

**IMPUTATION AU BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT
DES TRAVAUX DU BASSIN D'ORAGE sur la RD 201 au lieudit « La Croix »**

Vu la délibération n° 85 / 2016 rappelant la nécessité de réaliser des ouvrages, afin de sécuriser certaines zones de la commune lors de fortes intempéries, par la construction notamment d'un bassin d'orage pour gérer l'écoulement d'un afflux d'eau au niveau du virage de la RD n° 201 au lieudit « La Croix »

Vu la délibération n° 101/2016 approuvant :

- la nécessité de faire appel aux services d'un hydrogéologue afin d'obtenir les conseils pour la création de ce bassin d'orage
- La nécessité de faire une demande complémentaire de subvention auprès des services de l'agence de l'eau et du département

Considérant les dégâts occasionnés en aval lors de la tempête du 24 juin 2016

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux d'imputer ces travaux sur le budget EAU et ASSAINISSEMENT dans la mesure où le bassin servirait à :

- la vidange du château d'eau potable et à l'écoulement du trop plein
- La sécurisation de la digue de la lagune en aval de ce bassin
- La limitation des volumes d'eau liés aux précipitations de plus en plus fréquentes et aux très gros orages comme celui du 24 juin 2016.
- La régulation du débit lors des gros orages pour la propriété privée en aval

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le choix d'imputer les travaux du bassin d'orage au BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT
- autorise Mr Le Maire à faire les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge PERCHE

